



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 920/2020
Date de la séance du CE : 19 août 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2020.BKD.3016
Classification : Non classifié

**Haute Ecole Arc (HE-Arc): Rapport d'activités 2019 avec comptes annuels 2019;
Commission interparlementaire de contrôle de la HE-Arc : Rapport d'activités 2018-2019.
Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil**

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, arrête :

- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport d'activités 2019 avec comptes annuels 2019 de la HE-Arc et du rapport d'activités 2018-2019 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HE-Arc.
- 2) Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21) et l'article 10 de la Convention intercantonale concernant la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel (HE-Arc) du 24 mai 2012 (RSB 439.32-2), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport d'activité 2019 avec les comptes annuels 2019 de la HE-Arc et du Rapport d'activités 2018-2019 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HE-Arc.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Grand Conseil
– Direction de l'instruction publique et de la culture